

LA CHARTE

devantures
& enseignes
commerciales

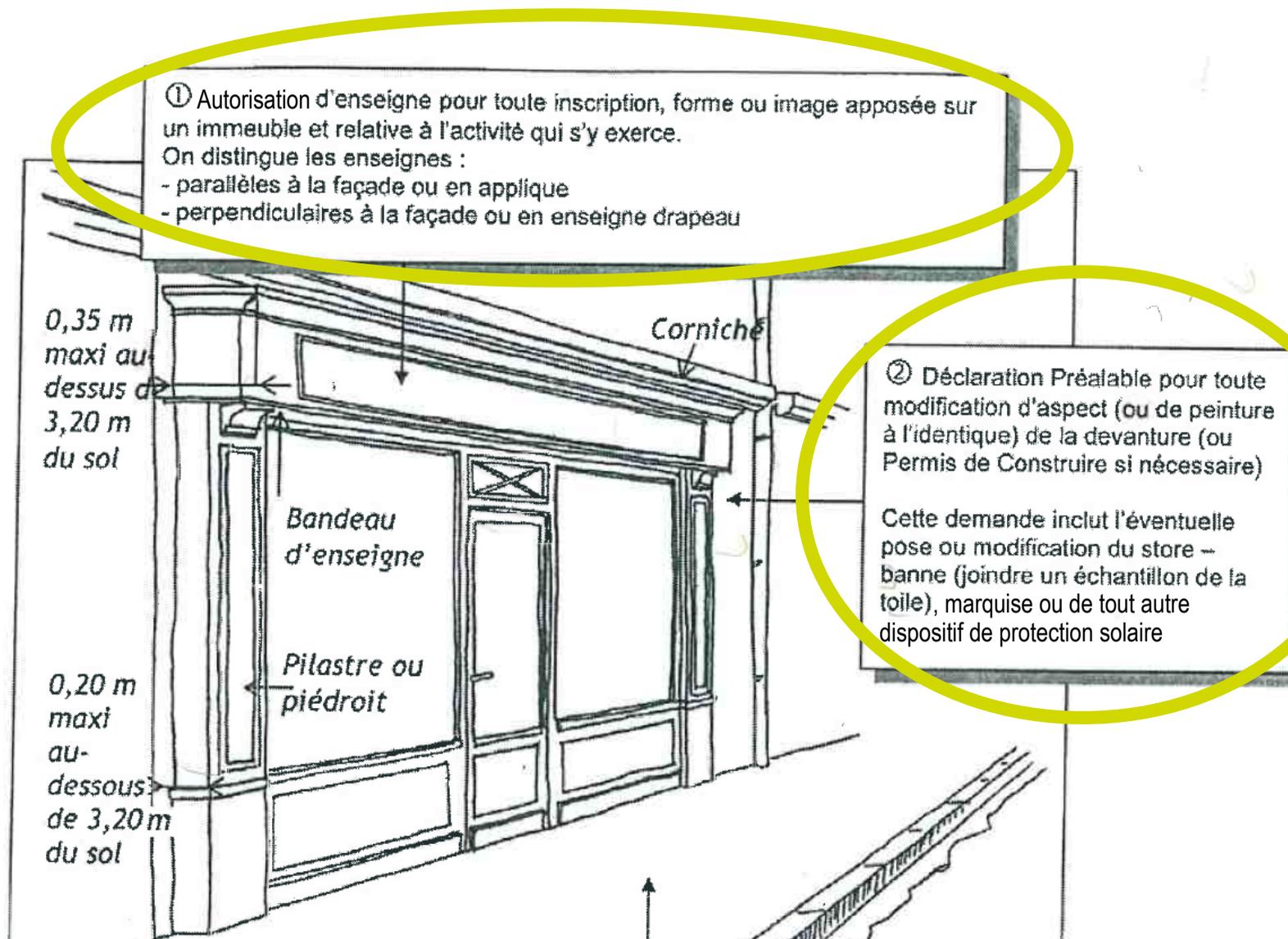


LA CHARTE



Rappel

pour compléter les Cerfas Autorisation Préalable d'enseigne/ Déclaration Préalable de travaux





LA CHARTE

► Bon à savoir

Les différents types de devantures : Feuillure/Aplique

LA DEVANTURE EN FEUILLURE

Elle est caractérisée par un positionnement dans l'épaisseur de tableaux de façade. Il faut respecter ce retrait (15 cm) et éviter de positionner les châssis au nu de la façade.

Les ouvertures correspondant aux vitrines sont en harmonie avec la composition des travées de la façade, même si leurs tailles sont différentes.

Il faut respecter cette harmonie entre le RDC et les étages.

Si le bâtiment comprend une porte extérieure d'accès aux étages, elle doit être différenciée du commerce.



- 1 **La corniche en pierre**
Elle marque l'ouverture de la baie et protège la devanture de la pluie. Elle fait partie de la modénature de la façade.
- 2 **L'enseigne en drapeau**
Elle est de forme et de matériaux semblables aux menuiseries ou au bandeau horizontal.
- 3 **Le bandeau horizontal**
Ce coffrage horizontal couronne la devanture. C'est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale. Il permet d'intégrer store et volet roulant éventuels.
- 4 **Le store en tissu**
Le bandeau horizontal doit être conçu afin de pouvoir abriter discrètement le mécanisme du store, sous le bandeau et non en applique (pas de saison extérieur). Les tissus unis (sans rayures) sont à privilégier.
- 5 **L'encadrement en pierre**
Il fait partie de la modénature de la façade et reste visible en tant qu'élément de décor de la façade.
- 6 **La vitrine**
Positionnée en retrait d'au moins 15 cm parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés et peut être réalisée en panneaux latéraux.
- 7 **Le socle**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures, de type pierre de Cassis.

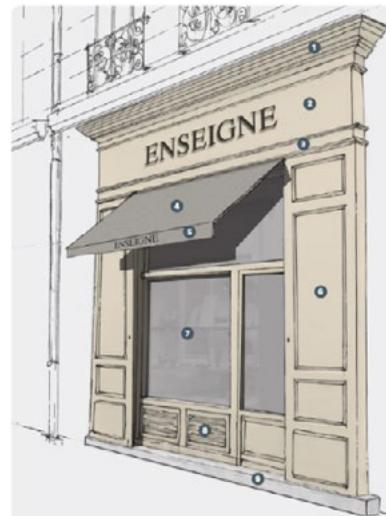


LA DEVANTURE EN APPLIQUE

Elle est constituée d'un ensemble menuisé en saillie par rapport au nu de la façade (de 15cm à 20 cm). Elle est composée d'une partie horizontale supérieure (bandeau) et de deux caissons latéraux (piédroits) permettant à l'origine de loger des volets de fermeture repliables (bois ou métal) et d'un socle maçonné, surmonté d'une allège menuisée.

Cette devanture en bois massif est peinte et ses panneaux en modénatures sont moulurés.

Quand le RDC d'un bâtiment a été trop percé, la pose d'une devanture en applique peut être une alternative intéressante.



- 1 **La corniche**
Elle couronne la devanture et la protège de la pluie. Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, sa sous-face permet d'y encastrer un système d'éclairage.
- 2 **Le bandeau horizontal**
Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par une corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.
- 3 **Le cordon horizontal**
Cette moulure comparable à celle de l'allège sépare traditionnellement les coffrages verticaux du bandeau horizontal.
- 4 **Le store tissu**
Le bandeau horizontal doit être conçu pour abriter discrètement le mécanisme, qui ne doit pas être disposé en applique (pas de saison extérieur). Le tissu du store doit être uni (sans rayures).
- 5 **Le lambrequin**
Partie verticale du store tissu qui reçoit généralement l'enseigne.
- 6 **Les éléments latéraux**
Réalisés en bois et décorés, ils rythment et délimitent la devanture commerciale.
- 7 **La vitrine**
Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redoublés en panneaux latéraux.
- 8 **L'allège**
Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.
- 9 **Le socle**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures, type pierre de Cassis.





LA CHARTE

► Bon à savoir

Fiche Conseils enseignes commerciales

Il existe deux grandes catégories d'enseignes : les enseignes bandeau et les enseignes drapeau.

L'ENSEIGNE BANDEAU

Elle est fixée à plat ou parallèlement sur le mur. Elle est généralement l'enseigne principale du commerce. Elle informe sur l'activité du commerce et ne doit pas dépasser la largeur de la devanture, ni empiéter sur l'étage supérieur. Elle suit le rythme des vitrines et ne doit en aucun cas être fixée sur les détails d'architecture.

L'enseigne en lettres découpées indépendantes

Elle sera privilégiée, avec une hauteur de lettre maximum de 30 cm. La pose d'un panneau ne sera autorisée que pour des raisons techniques particulières, il ne dépassera pas 40 cm de hauteur.

Positionnement : au-dessus de la vitrine

Eclairage : indirect

Texte de l'enseigne : limité à 2 lignes maximum

L'enseigne se limite au nom du commerce

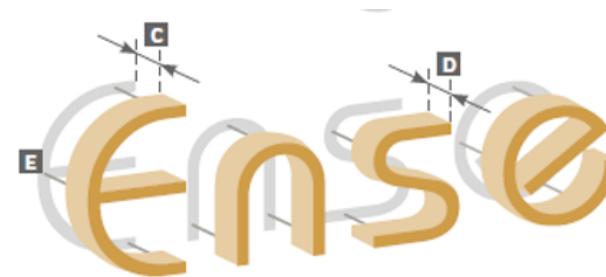
Toute inscription supplémentaire et image est proscrite. Les menus sans images sont autorisés pour les restaurants.

L'ENSEIGNE DRAPEAU

Elle est posée perpendiculairement à la façade, soit suspendue, soit maintenue sur le côté. Son nombre est limité à 1 et sa taille est limitée à 60 cm x 60 cm



- A** Largeur de l'enseigne : définie par la taille de la vitrine
- B** Hauteur maximum des lettres majuscules : 45 cm (minuscules : 30 cm)
- C** Débord maximum par rapport au mur de façade : 5 cm
- D** Épaisseur maximum des lettres : 5 cm
- E** Possibilité de lettres sur picots (ou rail) de la même couleur que le support



LA CHARTE

► *Bon à savoir* Fiche Conseils matériaux et coloris

En choisissant des matériaux de qualité, on privilégie un aspect pérenne et esthétique de la devanture. Tout comme pour les couleurs, la sobriété dans le choix des matériaux est à favoriser. **Bois, pierre, métal ou verre** seront utilisés en fonction de la meilleure intégration possible dans l'architecture du bâtiment.

Les matériaux brillants et réfléchissants sont proscrits.

Le commerce faisant partie de l'ensemble d'un bâtiment, il est important que **sa devanture s'intègre parfaitement à la façade de l'immeuble dans lequel il s'installe.**

En ce qui concerne les **coloris des menuiseries ou du lettrage des enseignes**, il est recommandé de n'utiliser qu'une seule couleur de lettrage et qu'une seule couleur de fond (pas de motifs).

Les couleurs seront en harmonie avec le reste de la façade, en évitant les couleurs primaires et les teintes trop vives ou saturées. Elles seront choisies avec un aspect satiné ou mat. Le noir et le blanc pur sont interdits.

Les photos et images ne sont pas autorisées.

Les vitrophanies extérieures posées sur les vitrines sont interdites.





LA CHARTE



Bon à savoir Fiche Conseils climatisation

La pose d'un appareil de climatisation ou d'une pompe à chaleur en façade est toujours soumise à une Demande Préalable de Travaux



■ Ce climatiseur, installé sans soin dans une ouverture cintrée, déqualifie la façade et dévalorise le commerce.



■ L'espace important des venelles laisse percevoir le climatiseur.

Extrait Article 11 – Zone UA – PLU MONTÉLIMAR 11.3 FAÇADES, OUVERTURES, APPAREILS EXTÉRIEURS

11.3.2 - Les climatiseurs ne peuvent en aucun cas être apposés en façade mais peuvent néanmoins être engravés et masqués par une grille en harmonie avec le style de la construction.

11.3.4 - Teintes : Toute polychromie agressive est interdite. Une harmonie devra être recherchée dans les teintes traditionnellement utilisées dans la région



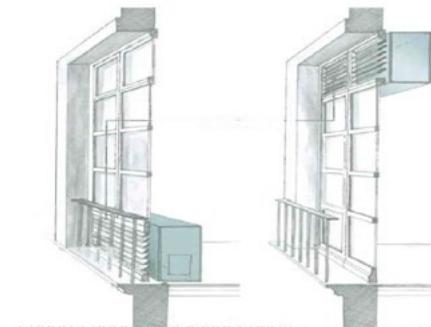
SI VOUS INSTALLEZ UN SYSTÈME DE CLIMATISATION

Pensez à :

- Réduire les dégagements de chaleur
- Utiliser un climatiseur sans unité extérieure
- Dissimuler l'unité extérieure du climatiseur
 - > Au niveau de la toiture
 - > Dans une menuiserie de vitrine
 - > Dans une ouverture existante



■ Le climatiseur, en soubassement, sert de socle à l'étalage.



Montélimar



Montélimar
agglomération
RHÔNE & PROVENCE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes